

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	36 (1948)
Heft:	758
 Artikel:	Pouvoir d'une femme ministre
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-266666

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

gouvernement nomment de plus nombreuses déléguées aux organes et institutions des Nations Unies. Cette recommandation n'est pas superflue, comme on pourra s'en rendre compte par l'article que nous publions plus loin.

Statut juridique.

Ces droits doivent faire l'objet des discussions de la troisième session de la Commission de la condition de la femme ; on demande à leur prévision de ces débats, et pour leur servir de base, le secrétaire général établira un rapport d'après les réponses au questionnaire sur le statut de la femme, qui a été envoyé à tous les pays et qui donnera les précisions nécessaires sur la condition juridique et le traitement de la femme, ainsi que les conventions qui déterminent la nationalité de la femme mariée. Les réponses reçues n'étant pas toujours suffisantes, on suggère de provoquer l'envoi de renseignements supplémentaires par une liste de questions judicieusement posées.

Mariages mixtes.

Les mariages entre personnes de couleur, de nationalité, de race, ou de religion différentes ne doivent pas être interdits par des dispositions législatives, de même qu'une femme ne doit pas être empêchée de quitter son pays d'origine pour aller résider avec son mari à l'étranger. Le Conseil économique et social réserve cependant les restrictions au libre choix d'un époux, fondées sur la parenté, l'âge, la nature des fonctions exercées ou autres raisons semblables.

Cette dernière restriction qui empêche un homme d'épouser telle ou telle femme parce qu'il est chargé de telle ou telle fonction choque notre goût de l'indépendance et elle a suscité des discussions animées. D'ailleurs, l'époque n'est pas si lointaine où les romanciers attendraient les lecteurs sur le sort du jeune officier français qui voulait épouser la modeste jeune fille sans dot, sans la dot réglementaire ; et la modeste jeune fille s'effaçait héroïquement, pour ne pas entraîner la carrière de celui qu'elle aimait ; parfois aussi un parrain d'Amérique ou d'ailleurs surguissait, qui fournissait la dot et dispensait le honneur.

Il nous semble que l'Organisation des Nations Unies ne devrait pas résérer le cas des restrictions au mariage dues à la fonction que l'on occupe ; mais évidemment on peut soutenir aussi l'argumentation suivante : celui qui a choisi sa profession, qui a accepté une fonction et les charges qui en découlent, doit faire le choix entre sa fonction ou la femme qu'il souhaite épouser ; s'il tient à la femme d'abord, il peut renoncer à sa fonction. Voilà pourquoi cette restriction peut se justifier.

Les interdictions qui empêchent les mariages entre gens de couleur ou de race différentes sont autrement graves, on ne peut en effet renoncer à la couleur de sa peau ou à la race dont on est issu ; il est inhumain d'enchaîner définitivement ainsi la liberté et l'on se félicite de la condamnation portée sur ce genre de mesures législatives par le Conseil économique et social.

Action sur l'opinion publique.

Le Conseil réclame du secrétaire général un grand effort pour faire disparaître les préjugés qui subsistent encore dans le monde, contre les femmes. A cet effet, il doit user de la presse, de la radio et du

cinéma auxquels il fournira toute la documentation nécessaire.

Les femmes suisses connaissent ce problème mieux que personne et il est possible que nous bénéficiions des dispositions qui seront prises par le Secrétariat.

Instruction et formation professionnelle.

Il est fréquent que les jeunes filles ne jouissent pas des mêmes facilités que les jeunes gens pour s'instruire ou se préparer à gagner leur vie ; les gouvernements doivent veiller là aussi à tenir la balance égale entre les deux sexes, sans distinction de nationalité, de race ou de religion. L'Unesco est l'organe tout spécialement chargé de s'occuper de ces problèmes, on lui recommande l'instruction des femmes, même adultes dans les pays où elles sont mal informées de leurs droits politiques, sociaux et civiques, afin qu'elles en usent à bon escient.

Droits économiques.

Enfin, la possession des droits politiques serait incomplète si elle ne s'accompagnait pas de l'égalité économique, c'est-à-dire du droit de chaque sexe à un salaire égal pour un travail égal.

On reconnaît vraiment que cette recommandation est fondamentale et déterminante, parce qu'elle est la plus difficile à réaliser ; même dans les pays les plus avancés, une forte résistance s'organise toujours contre cette revendication, voyez la Grande-Bretagne, les Etats-Unis... Et si cette égalité paraît acquise dans certains états comme la France, on peut toujours craindre que le principe soit remis en question dès que le chômage fera son apparition.

La résistance est si vive que sur le fond même, sur l'adoption du principe « travail égal, salaire égal » réclamée par la Fédération syndicale mondiale, le débat a été renvoyé à une séance ultérieure du Conseil... Jusques à quand donc ? pouvons-nous nous écrier !

Les associations féminines recommandaient l'application de la Convention de 1937 concernant la prostitution, mais elles n'ont pas obtenu gain de cause ; voilà encore du retard avant la solution d'une question urgente.

D'autres problèmes très importants sollicitaient l'attention du comité qui s'occupe des problèmes féminins : le génocide, la liberté de l'information, les droits de l'homme. Il a cependant consacré la part la meilleure de son temps aux sujets qui viennent d'être brièvement énumérés, et d'aucuns ont trouvé que c'était exagéré. Nous n'aurions garde de nous plaindre, mais soyons reconnaissantes et appuyons la déclaration de Mme Lefacheux, présidente de la Commission de la Condition de la femme, qui a remercié le comité de la bienveillance et de la minutie avec lesquels il a examiné son rapport, sa sympathie lui sera un grand encouragement pour les travaux à venir.

A. W. G.



Belgique

En Belgique, on vient de nommer directeur d'administration à l'Office de la protection de l'enfance, Mme Simone Huynen, collaboratrice du « Journal des Tribunaux » et de la « Revue de droit pénal ». C'est la première fois en Belgique qu'une femme accède à un poste administratif aussi important.

Bulletin du Conseil international des femmes.

Fribourg

L'Université de Fribourg peut s'honorer d'avoir, la première en Suisse romande, nommé une femme comme professeur ordinaire. Mme Laure Duprat, ancienne directrice de l'école secondaire des jeunes filles de Fribourg, depuis 1944 professeur extraordinaire de pédagogie à l'Université, vient d'être promue à l'ordinariat. A plusieurs reprises, cette pédagogue éminente a représenté la Suisse dans des congrès internationaux. S. F.

Check les coopératives

Trois Coopératives... ont été brillamment réélues au Conseil d'Administration de la Société coopérative suisse de consommation de Genève (SCCS), lors de l'assemblée des déléguées, le 10 avril à la salle Centrale.

IN MEMORIAM

Madame Florence Quinche

Mme A. Quinche, avocate à Lausanne, la présidente du Comité d'action suisse pour le suffrage féminin, de l'Association vaudoise pour le suffrage féminin, a eu le chagrin de perdre, le 3 août, sa mère, Mme Florence Quinche. C'était une Anglaise énergique, qui a été une des premières, si ce n'est la première, à pratiquer, en Suisse romande, le ski, avec son mari, alors pasteur dans le Jura bernois. A Lausanne, elle a fondé en 1912 et préparé pendant trente ans la section des Samaritaines ; c'est elle qui a assuré, avec ses Samaritaines, le ravitaillement des trains d'évacués et de grands blessés pendant la guerre de 1914-1918. Les Samaritaines l'avaient nommée leur présidente honoraire et ont tenu à rendre un dernier hommage à leur fondatrice en formant une garde d'honneur ses obsèques.

Nous assurons Mme Quinche, collaboratrice du Mouvement féministe, de notre amicale et compréhensive sympathie.

Madame Hélène Emery

Le 17 septembre, Mme A. Weigle prononçait, devant une tombe qu'on allait refermer et qu'entourait une foule d'amis, l'éloge funèbre de celle qui fut son étroite collaboratrice pendant ses neuf années de présidence à l'Association genevoise des femmes universitaires. Elle sut évoquer cette femme de cœur et d'action.

Quand on parle de comité, de société, d'une trésorière pendant treize ans à la tâche, on imagine des colonnes de chiffres, des bilans, des sécours rapports. Pour Mme Emery, une cause était un moyen de faire le bien, une société, un cercle d'amis où la dernière venue doit se sentir à l'aise et être entourée de la plus chaude sollicitude. Elle excellait à établir les contacts, à deviner le service dont on avait justement besoin.

Pendant la guerre, lorsque tant de malheureux appelaient à l'aide, Mme Emery fut des premières sur la brèche : travail à l'Agence de prisonniers de la Croix-Rouge où elle traduisait la correspondance polonaise, collectes pour les colis de secours aux collègues universitaires de l'étranger, création de homes pour enfants réfugiés, organisation de séjour pour réfugiées, pour détenus libérés.

En février dernier, une offensive se préparait au Parlement (France), pour le rétablissement des apéritifs à base d'alcool et l'autorisation de la publicité pour toutes les boissons alcooliques.

Le ministre de la santé publique étant une femme, Mme Poinso-Chapuis, amie de notre lignée, nous étions persuadés qu'en faisant appel à elle, elle saurait utilement parer la manœuvre. C'est seulement le 19 mai que les propositions vinrent en discussion devant l'Assemblée nationale. Partisans et adversaires des textes proposés rivalisaient de précision et de conviction...

Mme le ministre de la Santé publique déclina le vote de l'Assemblée. Elle fit connaître

réées des camps de concentration, partout on retrouve son intervention discrète et généreuse.

Lorsque nous quittent celles qui étaient toujours prêtes à payer de leur personne, on se sent bien déouillé, le Mouvement paye à cette fidèle abonnée et à sa famille son tribut de regrets.

Madame Esther Baezner-Vogel

C'est avec une profonde tristesse que nous rappelons ici la carrière de Mme Esther Baezner-Vogel. Artiste née, l'âme toujours vibrante et prête à soutenir l'idéal qu'elle rencontrait sur son chemin, elle fut le centre d'un foyer heureux où le compagnon de sa vie et ses deux filles vécurent dans une chaude atmosphère familiale. Habituée des concerts d'abonnement de Genève, elle a été pendant de longues années correspondante musicale du Bund à Berne et ses lecteurs appréciaient la sûreté de son goût, de son jugement qui lui permettait de brosser des chroniques vivantes, rendant compte non seulement des concerts mais aussi des concerts musicaux qui font de Genève, chaque automne, un centre artistique.

A ses dons de critique musical elle ajoutait ceux du compositeur original et dont les harmonies mélodieuses étaient une joie pour l'oreille. C'est elle qui composa à l'occasion de la Saffa en 1928 les paroles et la musique du charmant petit « Eröffnungsspiel » ; c'est à elle encore que Radio-Sottern décerne un prix, en 1940, pour sa « Chanson du bon soldat ».

D'emblée elle s'intéressa au scoutisme à Genève et fut un membre assidu du comité cantonal pendant plusieurs années, encourageant ses deux filles à donner au mouvement scout le meilleur de leurs forces soit comme éclaireuses soit comme cheftaines. Là aussi, son talent de compositeur a laissé une trace lumineuse dans le cœur des éclaireuses genevoises qui lui gardent un reconnaissant souvenir.

Féministe convaincue et fidèle elle lisait le Mouvement avec le plus vif intérêt et ne craignait pas de donner son avis lorsqu'une question lui tenait à cœur.

A sa famille cruellement éprouvée par ce départ inattendu, nous présentons notre plus profonde et fraternelle sympathie. K. J.

Pouvoir d'une femme ministre

En février dernier, une offensive se préparait au Parlement (France), pour le rétablissement des apéritifs à base d'alcool et l'autorisation de la publicité pour toutes les boissons alcooliques.

Le ministre de la santé publique étant une femme, Mme Poinso-Chapuis, amie de notre lignée, nous étions persuadés qu'en faisant appel à elle, elle saurait utilement parer la manœuvre. C'est seulement le 19 mai que les propositions vinrent en discussion devant l'Assemblée nationale. Partisans et adversaires des textes proposés rivalisaient de précision et de conviction...

C'est pourquoi l'Assemblée ne peut accepter le texte et le voter aujourd'hui... Je dis très simplement qu'il n'est pas possible, en toute honnêteté, comme comptable de la santé publique et de l'avenir du pays, de donner à ce texte, non pas même une approbation, mais la tolérance du silence. (Applaudissements au centre.)

(D'après les *International Women's News*.)

L'opinion du gouvernement en termes énergiques, disant notamment : « Nous n'avons pas le droit, absolument pas le droit, vis-à-vis du pays, d'ouvrir toutes grandes les vannes, ni, sous prétexte que nous pourrions préférer d'autres procédés ou entrevoir d'autres méthodes, d'admettre le crime qui consisterait à autoriser tous les abus, toutes les consommations, donc le déferlement de l'alcoolisme, sans lui opposer, en revanche, quoi que ce soit... »

« C'est pourquoi l'Assemblée ne peut accepter le texte et le voter aujourd'hui... Je dis très simplement qu'il n'est pas possible, en toute honnêteté, comme comptable de la santé publique et de l'avenir du pays, de donner à ce texte, non pas même une approbation, mais la tolérance du silence. » (Applaudissements au centre.)

a été nommée secrétaire internationale des femmes socialistes.

* * *

Mrs. Dorothy McCullough Lee, une juriste, a été élue à une grosse majorité bourgmestre de Portland (Oregon, Etats-Unis) port commercial et industriel très important, qui pour la première fois s'est choisi une femme comme maire.

Die Frau.

Quand l'idée faisait ses premiers pas, on ne voulait pas de femmes dans les commissions.

Auguste Forel, le savant observateur des fourmis, le psychiatre de renommée mondiale, dont on vient de célébrer à Lausanne le centenaire (il était né en 1848), a eu l'audace de procéder à de nombreuses innovations. En effet, lorsqu'il dirigeait l'asile d'aliénés du Burghölzli (Zurich) il dut lutter — et cela contre l'aumônier du Burghölzli — pour que les deux demoiselles Rinderknecht (dont l'une devint célèbre sous le nom de Mme Suzanne Orelli) pussent faire partie du comité de patronage en faveur des patients sortis de l'asile ou placés sous surveillance chez des particuliers.

(D'après *L'Abstinence*.)

L'idée marche

Amérique

Le suffrage féminin en Amérique : Etats-Unis depuis 1920, Equateur 1929 (avec restrictions), Brésil 1932, Uruguay 1932, Cuba 1934, San Salvador 1939 (avec restrictions), République dominicaine 1942, Guatemala 1945 (avec restrictions), Panama 1946, Venezuela 1947, Argentine 1947.

Suffrage municipal : Pérou 1933, Chili 1934, Bolivie 1945, et Mexico 1946.

Lors de la Conférence des républiques américaines à Bogota (mars-mai 1948) deux décisions importantes ont été prises :

1. Les Hautes parties contractantes sont d'accord pour ne pas refuser le droit de vote, ni l'accès aux postes officiels pour raison de sexe.

2. Les états américains sont d'accord de reconnaître aux femmes les mêmes droits civils qu'aux hommes.

Voilà un succès féministe considérable obtenu grâce aux efforts incessants du Parti national des femmes qui depuis la conférence de La Havane en 1928, réclame l'égalité des droits pour les deux sexes.